

Marie-Christine MONET  
3 rue Plein Sud  
RIBIERS  
05300 VAL BUECH MEOUGE

Ribiers, le 25 juillet 2017

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République Française  
Palais de l'Élysée 55 rue du Fbg Saint Honoré  
75008 PARIS

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur une situation qui mérite tout votre intérêt.

J'ai été pendant cinq années, consécutivement à la présence pendant trois ans d'un téléphone sans fil sur ma table de nuit, électro-hypersensible et, d'une manière générale, dotée d'un système immunitaire très affaibli. Ce fut un véritable enfer dont je n'ai pu m'extraire qu'au prix de nombreuses heures de recherches et d'une hygiène de vie draconienne. Hygiène de vie que je me dois de maintenir à défaut de quoi ma santé vacille très rapidement.

C'est la raison pour laquelle je vois avec beaucoup d'inquiétude le déploiement du compteur linky, compteur d'électricité communiquant. En effet, j'ai pu tester à trois reprises, à mon insu, une exposition au courant porteur en ligne, technologie utilisée pour le linky. Ce CPL me prive totalement de sommeil. Il est impossible, en l'absence de sommeil et pour n'importe quel humain, de préserver son équilibre physique et psychique. Ce que vous n'ignorez pas.

Mon inquiétude est également attisée par le risque couru par mes enfants et mes petits-enfants, et la population en général. L'affaiblissement généralisé qui ne manquera pas d'atteindre les français aboutira à de nombreux cas de fatigue, de maladies chroniques et d'invalidités. Une atteinte à l'intégrité et au bien-être des personnes. Un désastre annoncé pour l'économie française. Des catastrophes dont vous et vos conseillers serez largement responsables si vous ne faites rien.

Ne m'opposez pas s'il vous plaît l'argument totalement inadapté des normes sanitaires. Elles ont été fixées par une organisation non indépendante, l'ICNIRP, dont le rapport est rédigé en ces termes « *les valeurs limites d'exposition aux rayonnements électromagnétiques ne sont fondées que des effets immédiats sur la santé, tels que la stimulation des muscles ou des nerfs périphériques, les chocs et brûlures provoqués par le contact avec des objets* ». Ces normes ne protègent pas sur le moyen et le long terme. En outre, depuis 1999 la pollution électromagnétique a considérablement augmenté dans toutes les bandes de fréquence.

Les derniers rapports de l'ANSES et du CSTB montrent que les rayonnements du linky atteignent les habitations même si ce compteur n'y a pas été installé. Ce sont les installations voisines qui polluent ces logements. Le refus du linky est donc pour moi inopérant en ce qui concerne ma protection contre ses émissions électromagnétiques.

La seule solution qu'il me reste pour préserver ma santé est d'autonomiser ma maison en électricité et de retirer le câble qui la relie au réseau. Vous reconnaîtrez qu'il s'agit là d'une solution techniquement difficile et très onéreuse. Sans compter son incidence sur l'environnement du fait de son fonctionnement à l'aide de batteries que vous savez polluantes et inévitables du point de vue des matériaux qui les composent et de leur extraction dans les pays pauvres.

Tout citoyen attend mieux des personnes qui le représentent, notamment la protection de sa santé, prioritairement aux intérêts de l'Industrie, quelles que soient les parts sociales de l'Etat dans son capital.

Les raisons évoquées par l'installation de ce compteur linky par EDF/ENEDIS ne trompent personne.

Il existe dans le commerce des instruments de mesure, simples d'utilisation et bon marché, qui se posent sur les prises des habitations pour les citoyens intéressés par la mesure de leurs consommations.

Le relevé à distance, inoffensif, des consommations électriques des usagers aurait pu se faire avec une petite modification des compteurs existants.

En réalité, les véritables raisons de la pose de ces compteurs ne sont pas avouées publiquement, quantitativement et qualitativement, par les promoteurs de ce système délétère, mais la vérité finira par être connue. Elle n'honorera pas ces promoteurs.

Il n'existe aucune obligation de pose de ces instruments, ni européenne, ni française. De plus ils sont une atteinte à nos libertés publiques comme à notre vie privée.

Aussi je vous serais reconnaissante de bien vouloir intervenir pour faire cesser ce déploiement à marche forcée sur le territoire national.

Vous remerciant pour votre bienveillante compréhension, je vous prie de croire Monsieur le Président, en l'assurance de ma respectueuse considération.

MC MONET